

Interview

Djibouti

Mohamed Ahmed dit Jabba,

un Mandela djiboutien, le Mumia Abu Jamal de la Corne de l'Afrique

Mohamed Ahmed dit Jabba, militant du FRUD (Front pour la restauration de l'unité et la démocratie) est détenu à Djibouti depuis mai 2010 : il est le plus ancien prisonnier politique à Djibouti. L'OMCT (Organisation mondiale contre la torture) et maintes organisations de solidarité internationale (dont l'AFASPA) se sont alarmées de son cas auprès des autorités djiboutiennes.

Nous avons interviewé Me Bérenger Tourné, son Conseil, pour avoir de ses nouvelles et un point sur le contentieux avec le pouvoir djiboutien.

Aujourd'hui l'Afrique

Aujourd'hui l'Afrique (AA) : M^e Bérenger Tourné, merci de nous recevoir pour cette interview. Vous êtes le Conseil de M. Mohamed Ahmed dit Jabba, quel est le contentieux entre lui et le pouvoir de Djibouti qui fait que ce militant est en prison depuis mai 2010 ?

M^e Bérenger Tourné (M^e BT) : L'unique raison pour laquelle mon client a été et est toujours incarcéré est qu'il est militant du Front pour la Restauration de l'Unité et de la Démocratie (FRUD)

Il est un Mandela djiboutien, le Mumia Abu-Jamal de la Corne de l'Afrique.

(AA) : Quels sont les motifs pour lesquels il a été incarcéré ?

(M^e BT) : Jabba a été inculpé des chefs d'intelligence avec une puissance étrangère, d'attentat et d'organisation d'une formation paramilitaire, alors même qu'aucun élément tangible n'est rapporté en procédure.

À défaut de preuve, on lui a fait signer de faux aveux lors de sa garde à vue, en langue française qu'il ne parle ni ne comprend, alors qu'il n'avait ni avocat, ni interprète... Une vraie parodie de justice.

(AA) : Quelles ont été ses conditions de détention et comment ont-elles évolué ? Comment ces conditions impactent-elles sur son intégrité physique, sa santé ?

(M^e BT) : Ses conditions de détention, tant lors de sa « mise au secret » qui a duré plus d'un mois, qu'à la Prison centrale



de Gabode pendant plus de cinq ans et désormais au centre de détention de NAGAD, sont dramatiques.

Son quotidien est la torture et l'absence de soin. L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) l'a dénoncé à plusieurs reprises. Elle recense des privations de nourriture, simulations d'exécutions, violences physiques, etc. La situation de mon client est extrêmement préoccupante.



Mohamed Jabba, Mumia Abu Jamal, Nelson Mandela

(AA) : *Nous avons appris que M. Mohamed Ahmed dit Jabba a été mis en liberté en appel par la Chambre d'accusation mais qu'il est toujours en prison. Comment cela est-il possible ? Pourquoi le pouvoir de Djibouti s'acharne-t-il sur ce militant ?*

(Me BT) : Nonobstant le pourvoi formé contre cet arrêt par le procureur général de Djibouti, mon client aurait dû être immédiatement remis en liberté puisque cela a été ordonné par la Cour d'appel de Djibouti qui a par surcroît annulé toute la procédure pour vices de fond.

À cet égard, mon correspondant à Djibouti qui est aussi député, Me Abdillahi Zakaria, n'a pas manqué d'interpeler le Gouvernement djiboutien quant à cette détention arbitraire lors des questions au Gouvernement du 19 octobre 2016.

C'est alors que le Premier Ministre de l'Etat de Djibouti a cru pouvoir lui répondre sans ambages : « Tant que je serai aux affaires, je ne laisserai pas [Jabha] sortir de prison », ajoutant ensuite de manière ignoble que : « Après tout, qu'on le tue ou pas ce fameux Edou ou Jabha, qui va pleurer pour lui dans ce pays ? Qu'on le mette en prison, qui va pleurer ? Personne ne le connaît, vous-même qui le défendez, vous ne le connaissez pas », reprochant alors à mon confrère et député de ne pas « avoir souffert des méfaits de ce criminel ».

Ce sont là des menaces de mort. Rien moins.

(AA) : *Quelles sont les perspectives pour ce qui concerne M. Mohamed Ahmed dit Jabba ?*

(Me BT) : L'acharnement du pouvoir exécutif djiboutien à l'encontre de mon client me fait craindre le pire. Lors de l'audience de la Cour Suprême qui s'est tenue le 20 novembre dernier, mon client n'a pas été extrait de la Prison, sans aucun motif. J'ai immédiatement interrogé le Parquet, en vain. Cette affaire a été renvoyée au 18 décembre prochain aux fins de comparution de mon client.

La mainmise du politique sur la Justice me fait craindre le pire.

J'ai bien saisi plusieurs institutions françaises (notamment la Présidence de la République) et internationales, dont le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme - Groupe de travail sur la détention arbitraire, qui devraient interpeler le régime djiboutien et l'enjoindre à respecter le droit humanitaire et les décisions de sa propre justice.

J'espère que ce ne sera pas autant de coups d'épée dans l'eau... Mais de toute façon, il faut rester mobilisé et on se battra jusqu'au bout, jusqu'à sa remise en liberté.